

DROIT ET JUSTICE

Collection

créée
par
Pierre Lambert

dirigée par
Daniel Plas
et Michel Puéchavy

87

**Emmanuel DECAUX
et Olivier DE FROUVILLE (éd.)**

La Convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées

*Actes de la journée d'études du 11 mai 2007
organisée par le Centre de recherche sur les droits de l'homme
et le droit humanitaire (C.R.D.H.)
de l'Université Panthéon-Assas (Paris II)*



NEMESIS



BRUYLANT

2009

ISBN 978-2-8027-2741-5

D / 2009 / 0023 /48

© 2009 Etablissements Emile Bruylant, S.A.
Rue de la Régence 67, 1000 Bruxelles.

Editions Nemesis a.s.b.l.
Rue de Nieuwenhove, 14A, 1180 Bruxelles.

Tous droits, même de reproduction d'extraits, de reproduction photo-
mécanique ou de traduction, réservés.

IMPRIMÉ EN BELGIQUE

TABLE DES MATIÈRES

(Les chiffres renvoient aux pages de l'ouvrage)

	PAGES
<i>Préface</i>	11
<i>Allocution introductive</i> , par Jacques PELLET, Sous-directeur aux droits de l'homme, Direction des Nations Unies et des organisations internationales du ministère français des Affaires étrangères	15

PARTIE I

LES ORIGINES DE LA CONVENTION

<i>L'expérience du groupe de travail sur les disparitions forcées</i> , par Santiago CORCUERA, Président du Groupe de travail du Conseil des droits de l'homme sur les disparitions forcées	21
<i>De la déclaration de 1992 à la convention de 2006 (Chronologie de l'élaboration)</i> , par Louis JOINET, Ancien président de la Sous-Commission des droits de l'homme des Nations Unies, ancien rapporteur de la Sous-commission sur la lutte contre l'impunité, ancien rapporteur du projet de convention internationale sur les disparitions forcées de la Sous-commission	29
<i>La fédération latino-américaine des organisations de familles de détenus disparus (FEDEFAM) et le projet de convention</i> , par Patricio RICE, Senior Adviser, FEDEFAM	37
<i>Débats</i>	51

PARTIE II

LE PROCESSUS DE NÉGOCIATION

<i>Le rôle des O.N.G.</i> , par Jean-Daniel VIGNY, Ministre plénipotentiaire, Mission permanente de la Suisse auprès de l'O.N.U., ancien représentant de la Suisse au sein du G.T.N.D.F.	57
--	----

	PAGES
<i>La position des Etats</i> , par le docteur Gabriella CITRONI, Université de Milan-Bicocca, ancienne représentante de l'Italie au sein du G.T.N.D.F.	65
<i>La conduite des négociations (I)</i> , par Rodolfo MATAROLLO, Sous-secrétaire d'Etat aux droits de l'homme, ancien représentant de l'Argentine au sein du G.T.N.D.F.	95
<i>La conduite des négociations (II)</i> , par Federico ANDREU, Conseiller général, Commission internationale de juristes	99
<i>Débats</i>	105

PARTIE III

L'APPORT

AU DROIT INTERNATIONAL

<i>La convention et la prévention des disparitions forcées</i> , par Eric PROKOSCH, Ancien représentant d'Amnesty international au sein du G.T.N.D.F.	111
<i>La convention et la lutte contre l'impunité des auteurs de disparitions forcées</i> , par Rodolfo MATAROLLO, Sous-secrétaire d'Etat aux droits de l'homme, ancien représentant de l'Argentine au sein du G.T.N.D.F.	117
<i>L'originalité des procédures de contrôle et de protection</i> , par Antoine BERNARD, Directeur exécutif de la Fédération internationale des droits de l'homme	127
<i>Débats</i>	135

PARTIE IV

L'ENTRÉE EN VIGUEUR ET LA MISE EN ŒUVRE

<i>La campagne pour la ratification</i> , par Ewoud PLATE, Legal Training and Advocacy Office, HOM/Programme Linking Solidarity	141
<i>La mise en œuvre de la convention sur le plan national</i> , par Federico ANDREU, Conseiller général, Commission internationale des juristes	153
<i>La mise en place du comité contre les disparitions forcées</i> , par Mylène BIDAULT, Spécialiste des droits de l'homme Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme	159
<i>Débats</i>	177

	PAGES
<i>Conclusions</i> , par Olivier DE FROUVILLE, Professeur à l'Université de Montpellier I.	181
<i>Annexe — Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées</i>	193
<i>Annex — International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance</i>	213